



Concours Re-UNITA : Soutien aux publications en libre accès

L'Université Savoie Mont Blanc, dont le siège social se situe au 27 rue Marcoz – BP 1104 – 73011 Chambéry cedex, représentée par son président, Monsieur Philippe GALEZ, ci-après désignée « l'organisateur » ou « l'USMB », est l'organisateur du présent jeu concours. Il est gratuit et sans obligation de paiement quelconque.

L'Alliance européenne UNITA, composée de six universités européennes (Università degli studi di Torino, Universidad de Zaragoza, Université Savoie Mont Blanc, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Universidade da Beira Interior, et Universitatea de Vest din Timișoara), a pour objectif de promouvoir une meilleure intégration des activités académiques à l'échelle européenne.

Plus spécifiquement, le projet Research for UNITA (Re-Unita) vise à structurer la recherche au sein de l'alliance, notamment en permettant la mise en commun des ressources et des connaissances.

Ainsi, le projet soutient l'approche "Open Science" et la large diffusion des résultats de la recherche scientifique, qu'il s'agisse de publications, d'ensembles de données, de protocoles, de méthodes.

Cet appel vise à promouvoir les publications scientifiques en libre accès au sein des universités UNITA et à soutenir les meilleures pratiques adoptées par les chercheurs dans ce domaine. En commençant par les publications, UNITA, par le biais du porteur de ce jeu concours, l'Université Savoie Mont-Blanc, contribuera avec 3 prix de 1800 euros chacun au financement de 3 articles en libre accès ; un prix est prévu pour chacun des domaines scientifiques couverts par l'Alliance, à savoir **Énergies renouvelables**, **Économie circulaire** et **Héritage culturel**.

Critères d'éligibilité pour candidater

Pour être sélectionnés pour le prix, les candidats doivent soumettre un article :

- Publié entre le 1/01/2021 et le 15/03/2024. Les articles relus par un comité de lecture et acceptés pour publication peuvent être soumis.
- Déposé dans une archive ouverte (IRIS-AperTO, HAL, Zenodo ...) selon les règles de copyright des éditeurs (voir SHERPA-RoMEO <https://www.sherpa.ac.uk/romeo/>)
- Appartenir à l'un des trois domaines scientifiques couverts par l'Alliance, à savoir : Énergies renouvelables, Économie circulaire, Patrimoine culturel.

Conditions de publication des articles gagnants

- La publication doit figurer dans une revue en libre accès (voir DOAJ, Directory of Open Access Journals, <https://doaj.org/>).
- Les modèles hybrides (c'est-à-dire les articles en libre accès payés dans des revues basées sur l'abonnement) ne sont pas admis, comme indiqué dans la convention de subvention d'Horizon Europe.
- L'acceptation de l'article pour publication doit intervenir avant le 15/03/2024.

Procédure et délais de candidature

This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 Research and Innovation program under the agreement N°101035810.

a mis en forme : Anglais (États-Unis)



Les candidatures doivent être envoyées en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant <https://framaforms.org/unita-prix-open-access-1697189552> avant le 15/03/2024. Le jury examinera les candidatures et sélectionnera les lauréats avant le 15/04/2024.

Critères d'évaluation et composition du jury

Les candidatures ne seront pas évaluées en fonction du facteur d'impact de la revue (ou d'outils de classement similaires) ni du h-index des auteurs, conformément à l'accord COARA (<https://coara.eu/>) et à la convention de subvention Horizon Europe.

Les critères communs sont les suivants :

- La date de dépôt dans le référentiel ouvert (lors de la publication, après des mois/années...);
- Disponibilité des ensembles de données sous-jacents dans un dépôt ouvert. Le cas échéant, disponibilité du jeu de données déposé avec l'article ;
- La disponibilité de toute documentation dans un dépôt ouvert ;
- Relecture par un Comité de lecture ;
- Pertinence pour les DPS des Nations unies ;
- Impact sur la société ;
- Excellence et caractère novateur des publications.

Le jury sera composé d'au moins trois enseignants-chercheurs et d'au moins deux membres du personnel experts en Open Science de l'Université Savoie Mont Blanc.

Prix décernés et gagnants

Les prix financiers décernés, au nombre de trois, permettront de financer – ou de rembourser – tout ou partie des frais engagés par les institutions ou laboratoires pour la publication des articles.

Les auteurs des articles gagnants seront contactés par messagerie électronique dans un délai de 15 jours après le 15/04/2024.

Le versement des prix financiers aura lieu directement sur le compte de l'Institution qui a engagé -ou engagera- les frais de publication des articles gagnants. L'Université créditera ainsi une unité de compte à l'usage de l'équipe gagnante. Il ne sera pas possible de verser le prix sur un autre compte bancaire.

Dans l'hypothèse où un candidat gagnant ne se manifeste pas suite à sa désignation comme gagnant, il est décidé qu'au-delà de 21 jours, le lot sera remis à un autre candidat.

Les lots sont offerts par l'USMB et constituent en ce sens des « dotations ». Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. L'USMB se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Les gagnants devront se mettre en relation directe avec la gestionnaire du projet Re-UNITA à l'adresse prize.unita@univ-smb.fr pour l'attribution des dotations au laboratoire ou à l'institution.

Protection des données

This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 Research and Innovation program under the agreement N°101035810.

a mis en forme : Anglais (États-Unis)



- L'Université Savoie Mont-Blanc, en tant que porteur du jeu concours, est responsable du traitement informatisé et confidentiel des données personnelles (nom, prénom et adresse de messagerie électronique) de tous les candidats et garantit leur protection et leur utilisation uniquement aux fins du présent concours, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil de l'Europe.
- En participant au présent concours, les candidats acceptent tous les termes du présent règlement et autorisent le projet Re-UNITA à divulguer les noms des gagnants ainsi que le titre des articles, sur les réseaux sociaux et le site internet, exclusivement dans le but de promouvoir le projet Re-UNITA. Le projet Re-UNITA s'engage à préserver la confidentialité des données contenues dans les candidatures et susceptibles de compromettre le caractère innovant de l'idée ou de permettre son utilisation abusive par des tiers.
- Conformément à la Loi Informatique et Libertés de n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, au Règlement (UE) 2016/679 et à la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au concours bénéficient du droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression, du droit à la portabilité de leurs données. Ces droits peuvent être exercés auprès de la personne nommée responsable au sein du service/direction/composante.
Vous pouvez également contacter le Relais à la Protection des Données de l'Université Savoie Mont-Blanc : relaisdpo@univ-smb.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le relais, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
- Les données seront conservées pendant toute la durée du concours, jusqu'à la remise des prix aux gagnants, après quoi elles seront effacées.

Précisions complémentaires

- Le présent règlement pourra être envoyé par courriel sur simple demande écrite auprès du Bureau UNITA : prize.unita@univ-smb.fr
- Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.
- Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer. Le non-respect dudit règlement entraînant l'exclusion du concours ainsi que la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.
- L'USMB ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent jeu concours.
- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit de ne pas organiser le présent concours ou de ne pas attribuer de prix si elle estime que la qualité ou le nombre de projets soumis est faible.
- L'Université Savoie Mont-Blanc se réserve le droit de modifier le règlement par voie d'avenant à publier dès adoption.
- Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de doute sur l'interprétation du présent règlement, il appartient à l'Université Savoie Mont-Blanc de l'interpréter. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou

a mis en forme : Anglais (États-Unis)



de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

- La participation au concours implique la pleine acceptation par les participants des termes et conditions énoncés dans le présent règlement.
- Les situations non couvertes par le présent règlement seront résolues par l'Université Savoie Mont Blanc et sa décision ne pourra faire l'objet d'aucun recours.